



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-70505>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **24-70505**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Régie Parcs d'Azur (06)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 83187208000013

Ville : Nice Cedex 1

Code postal : 06009

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 06

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de coordination des systèmes de sécurité incendie pour les parcs de stationnement de la REGIE PARCS D'AZUR

Code CPV principal - Descripteur principal : 71630000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La Régie Parcs d'Azur souhaite avoir recours à un coordinateur des systèmes de sécurité incendie (CSSI) afin de mener les études et suivre les travaux de modernisation, de remplacement et/ou d'extension des systèmes de sécurité incendie sur les parcs concernés. Le présent marché est à bons de commandes, passé selon la procédure adaptée de l'article R2123-1 du Code de la commande publique. Les prestations feront l'objet d'un marché fractionné à bons de commande avec un minimum et un maximum répartis comme suit : Montant minimum annuel HT : sans. Montant maximum annuel HT : 50 000,00 euros. Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification. Il pourra faire l'objet de 3 reconductions sans que la durée totale n'excède 4 ans.

Critères d'attribution : Critère n°1 : Le prix – noté sur 20 points (Pondération 50%). Le prix sera jugé sur la base du montant total de la Pièce Financière Unique (Pfu). Critère n°2 : La valeur technique – 20 points (Pondération 40%). L'Appréciation de la valeur technique se fera au vu des éléments renseignés dans le cadre de réponse et portera sur les éléments ci-dessous : Sous critère no1 : Références récentes d'installation dans les parcs de stationnement (2,0 points). sous critère no2 : Moyens humains affectés

au marché en fournissant leurs attestations de formation valides, certificats valides, CV à jour), et cela pour le personnel de l'encadrement et exécutant (6,0 points).sous critère no3 : Moyens techniques affectés au marché (2,0 points).sous-critère no4 : Délais d'exécution (10,0 points).critère no3 : La valeur environnementale – 20 points (Pondération 10%).

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Notification le 24/04/2024 à SASU NEO2SI.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/06/2024